

RAPPORT ANNUEL

2014
2015

Association
canadienne des
sages-femmes



Canadian Association of Midwives
Association canadienne des sages-femmes

PRESIDENT'S MESSAGE



Emmanuelle Hébert
Présidente de l'ACSF

En 2014-15, l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) et le National Aboriginal Council of Midwives (NACM) ont continué à travailler ensemble afin de maximiser l'influence des sages-femmes sur les questions nationales importantes auxquelles fait face la profession : le besoin d'une classification professionnelle fédérale des sages-femmes au conseil du Trésor, l'inclusion des sages-femmes dans le Programme d'exonération du prêt d'études canadien pour les médecins et le personnel infirmier, et le projet de loi émanant d'un député C-608, Loi instituant une Journée nationale de la sage-femme.

NACM et l'ACSF bénéficient mutuellement d'un partenariat fort, et ensemble, avec l'aide de la firme en relations gouvernementales National Public Relations, nous commençons à ressentir les effets de notre travail et notre persévérance. Bien que les changements de politiques soient lents à venir, nous pouvons dire avec assurance que la visibilité des deux organisations a augmenté considérablement au cours des deux dernières années.

Cette visibilité a été accrue avec la participation de l'ACSF dans la délégation canadienne à l'Assemblée générale des

Nations Unies et aussi avec l'intérêt particulier de l'honorable Christian Paradis, ministre du Développement international, d'inclure l'expertise des sages-femmes canadiennes dans les projets de santé maternelle, infantile et de l'enfant financés par le gouvernement canadien à travers le monde et particulièrement en Afrique sub-saharienne.

Nous continuons de profiter de chaque occasion pour rencontrer, discuter et présenter aux députés de tous les partis politiques, aux ministres, au personnel politique, aux membres des Comités permanents de la Chambre des communes et plus encore. Cet investissement de temps et de ressources est essentiel pour assurer l'inclusion des sages-femmes dans les discussions et les décisions de politiques nationales qui concernent la santé maternelle et infantile.

Dans la dernière année, l'ACSF a continué à investir des ressources humaines et financières pour soutenir les provinces de l'Atlantique, en particulier le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, où la profession sage-femme est totalement ou quasi inexistante. L'ACSF a également soutenu le Territoire du Yukon avec leurs efforts de plaidoyer autour du 5 mai et après l'élection de leur nouveau gouvernement.

Le partenariat de jumelage entre l'ACSF et TAMA (*Tanzania Association of Registered Midwives*) continue de prospérer. La deuxième année du projet intitulé *Improved Service Delivery for Safe Motherhood* avance avec succès. Nous sommes fiers de dire que 250 sages-femmes provenant de 5 districts distincts à travers la Tanzanie rurale ont été formées en soins d'urgences obstétricales et encore plus seront formées dans l'année trois du projet. Merci à tous les membres qui se sont portés volontaires pour ces missions à l'étranger. Vos contributions sont essentielles à la réussite de nos engagements au niveau international.

En Janvier 2015, l'ACSF et CUSO International ont soumis une proposition pour un projet de cinq ans intitulé *Midwives Save Lives*. Ce fut un honneur de travailler avec la maison de naissance de Toronto pour accueillir le ministre Chris Alexander et la députée Lois Brown pour l'annonce des projets retenus dans le cadre des Partenariats pour le renforcement de la

santé maternelle, infantile et de l'enfant du ministère des Affaires étrangères, commerce et développement Canada. L'ACSF et CUSO International espèrent commencer la mise en œuvre de ce projet en 2016.

Bien sûr, la planification du congrès triennal de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM) à Toronto en 2017 va de bon train. Nous espérons financer la participation de douzaines de sages-femmes à ce congrès qui autrement ne pourraient pas y assister grâce au financement de nos projets internationaux et de nos activités de levée de fonds. Intéressé à aider? N'hésitez pas à communiquer avec le bureau de l'ACSF si vous avez un peu de temps à contribuer à l'organisation de cet événement prestigieux.

Pour terminer, quelques remerciements importants; je tiens à souligner l'énorme travail accompli par notre directrice générale dévouée Tonia Occhionero et son équipe d'employées exceptionnelles. Aussi, un grand merci aux membres qui donnent de leur temps, énergie et expertise pour participer aux groupes de travail et aux comités tout au long de l'année. Votre implication et votre travail méticuleux sont essentiels à la réussite de notre association. Je voudrais aussi mentionner le conseil d'administration qui réunit un groupe de leaders sages-femmes admirables-travailler avec elles est un privilège, une source d'apprentissage et d'inspiration.

Et bien sûr, l'ACSF est portée par ses membres, vous les sages-femmes canadiennes, qui offrez un service extraordinaire à la population canadienne, mais aussi par la profession au niveau international et par la différence que les sages-femmes peuvent faire. La force de notre association est justement cet important travail d'équipe, ensemble nous pouvons faire beaucoup, prenons soin les unes des autres pour garder cette force.

A handwritten signature in cursive script, reading "E. Hébert".



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'ACSF est formé de quatre ou cinq membres exécutifs (Présidente, Présidente élue aux deux ans, Vice Présidente, Trésorière, Secrétaire), une étudiante sage-femme et 14 administratrices désignées par les associations membres de chaque province et territoire ainsi que par le National Aboriginal Council of Midwives (NACM).

CONSEIL D'ADMINISTRATION NOVEMBRE 2014

Rangée supérieure gauche à droite : Alix Bacon C.-B., Megan Lalonde SK, Leslie Frances Niblett N.-É., JoanMargaret Laine AB, Claudia Faille QC, Lisa Weston ON, Joyce England Î.-P.-É., Kate Leblanc N.-B., Heidi Demers étudiante, Tracey Novoselnik MB, Ellen Blais Coprésidente de NACM.

Rangée inférieure gauche à droite : Katrina Kilroy Vice Présidente, Nathalie Pambrun Secrétaire, Emmanuelle Hébert Présidente (2014-2016), Joanna Nemrava Présidente (2012-2014), Jane Erdman Trésorière.

Membres absentes : Kathleen Cranfield YT et Ann Noseworthy T.-N.-L. Il n'y avait pas de représentation pour T.N.-O. ou NU en 2014-2015.

2014-2015 EMPLOYÉES

Gauche à droite :

Alisha Nicole Apale, Coordonnatrice de NACM
 Jill DeWeese-Frank, Coordonnatrice d'événements
 Annie Hibbert, Adjointe administrative
 Eby Heller, Coordonnatrice des communications
 Tonia Occhionero, Directrice générale

Pauline Bondy, Chargée des projets
 et partenariats internationaux



À PROPOS DE L'ACSF

ÉNONCÉ DE MISSION

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) est l'organisme nationale qui représente les sages-femmes et la profession sage-femme au Canada. L'ACSF appuie le National Aboriginal Council of Midwives (NACM) en tant que voix de la pratique sage-femme autochtone. La mission de l'ACSF consiste à ouvrir la voie et à assurer un soutien à la profession sage-femme à travers le Canada en tant que profession autonome, réglementée et financée par l'État, qui joue un rôle vital au sein du système de soins de maternité et de périnatalité primaires. L'ACSF favorise le développement de la profession dans l'intérêt public et apporte le point de vue des sages-femmes dans le contexte de la politique nationale de la santé.

VISION

La vision de l'Association canadienne des sages-femmes est que la profession sage-femme est une pratique fondamentale dans les services de santé maternelle et néonatale et que toutes les personnes au Canada puissent avoir accès aux soins d'une sage-femme pour elles-mêmes et pour leur bébé.

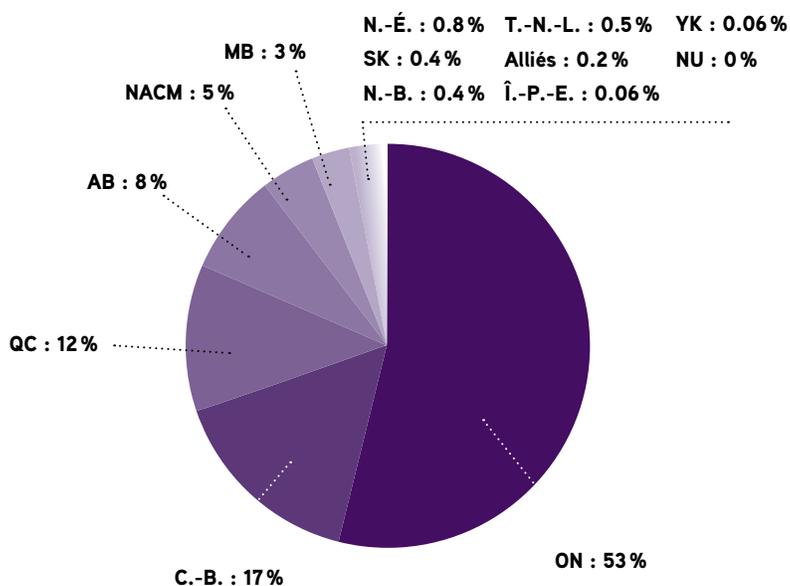
VALEURS

L'Association canadienne des sages-femmes croit que :

- 1 Les soins dispensés par les sages-femmes favorisent et facilitent le processus normal et sain de la grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement, et renforcent la confiance de la personne donnant naissance en ses propres capacités.
- 2 Les sages-femmes sont expertes de la grossesse et de l'accouchement à faible risque et peuvent optimiser l'expérience de l'accouchement et les résultats de santé à tous les niveaux de risque.
- 3 Le partenariat avec les clients, la continuité des soins, le choix éclairé, les soins fondés sur des données probantes, le choix du lieu de l'accouchement ainsi que les services communautaires sont au cœur des soins dispensés par les sages-femmes au Canada.
- 4 Les soins offerts par les sages-femmes doivent être accessibles à toutes les personnes au Canada, sans égard à leur situation socio-économique.
- 5 Tous les fournisseurs de soins de maternité doivent faire preuve de respect envers la dignité, la diversité et l'égalité humaines dans toutes les facettes de leur travail auprès de leurs clients et de leurs collègues.
- 6 Des soins de maternité efficaces et durables doivent être centrés sur les besoins autodéterminés des individus, des familles ainsi que des collectivités, et favoriser un lieu de naissance qui soit le plus près possible du domicile.
- 7 Les sages-femmes doivent offrir leur pleine participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques sur les soins maternels et néonataux ainsi qu'à la planification des ressources humaines dans le domaine de la santé.
- 8 La recherche, surtout celle dirigée par les sages-femmes, est une composante importante pour assurer les meilleures pratiques et des soins fondés sur des données probantes.
- 9 À l'échelle mondiale, les sages-femmes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé et la réduction de la mortalité et de la morbidité infantiles et maternelles.
- 10 Il est important de faire valoir et de promouvoir le potentiel d'amélioration du bien-être des individus, des familles et de la société que peut offrir la profession de sage-femme.

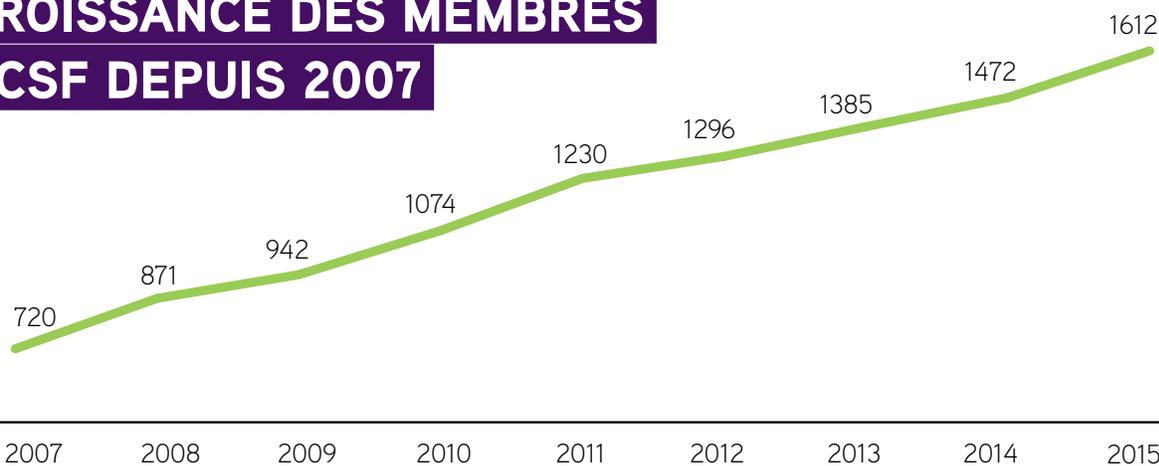
RÉPARTITION DES MEMBRES ACSF PAR PROVINCE TERRITOIRE/NACM

(TOTAL : 1612)



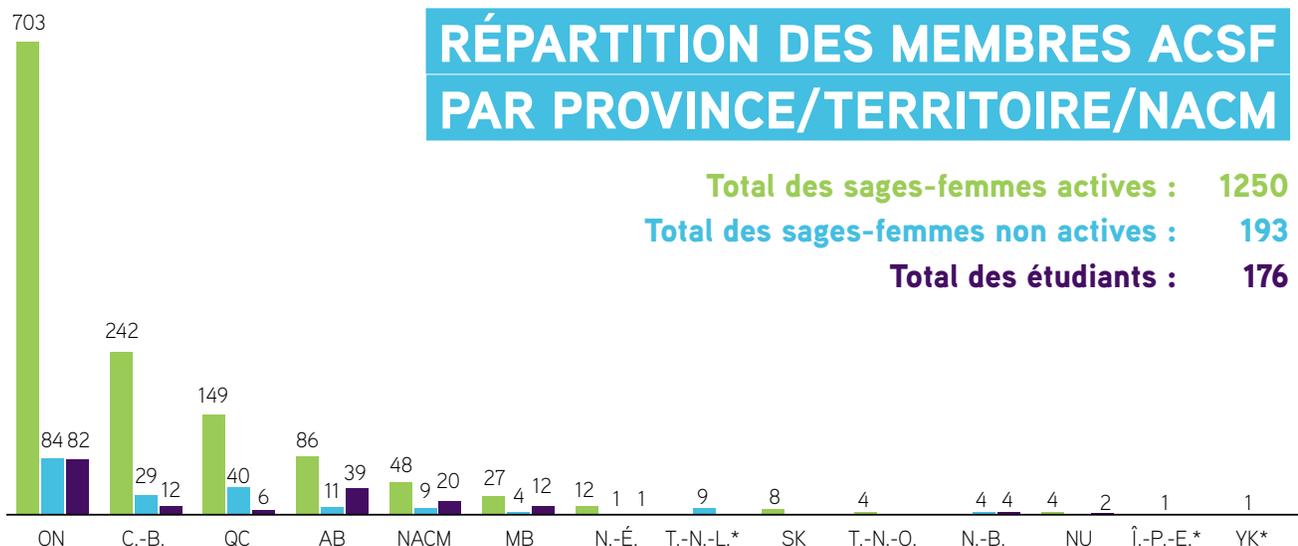
ON : 869	MB : 43	Alliés : 4
C.-B. : 283	N.-É. : 14	T.-N.-O. : 4
QC : 195	SK : 8	Î.-P.-E. : 1
AB : 136	N.-B. : 8	YK : 1
NACM : 77	T.-N.-L. : 9	NU : 0

CROISSANCE DES MEMBRES ACSF DEPUIS 2007



RÉPARTITION DES MEMBRES ACSF PAR PROVINCE/TERRITOIRE/NACM

Total des sages-femmes actives : 1250
Total des sages-femmes non actives : 193
Total des étudiants : 176



* Pas de sages-femmes actives par manque de réglementation ou de financement.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES & DÉFENSE DES INTÉRÊTS

PROJET DE LOI C-608 : Loi instituant la Journée nationale de la sage-femme

L'ACSF a travaillé sans relâche avec Rosane Doré Lefebvre, députée pour Alfred-Pellan pour assurer l'adoption du projet de loi émanant d'un député C-608; loi instituant la *Journée nationale de la sage-femme*. Le projet de loi a passé 7 des 10 étapes du processus législatif. Malheureusement, la 41^e législature a été dissoute avant la sanction royale du projet de loi.

3 JUIN 2014



Rosane Doré Lefebvre dépose le projet de loi C-608 à la Chambre des communes.

28 JANVIER 2015



Emmanuelle Hébert, présidente de l'ACSF and Ellen Blais, co-présidente du NACM présentent comme témoins au Comité permanent de la santé. Le comité dépose son rapport sans amendement.

6 FÉVRIER 2015



Le projet de loi C-608 passe la troisième lecture à la Chambre des communes et est renvoyé au Sénat.

19 NOVEMBRE 2014



Le projet de loi C-608 passe la deuxième lecture, un vote unanime de tous les partis politiques et est renvoyé au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes.

17 FÉVRIER 2015



Première lecture du projet de loi au Sénat.

Championne du projet de loi C-608, Rosane Doré Lefebvre, députée pour Alfred Pellan.



Le premier ministre Stephen Harper vote "POUR" la Journée nationale de la sage-femme après la deuxième lecture du projet de loi C-608 le 19 novembre 2014.

En 2014 et 2015, l'ACSF a continué son alliance avec National Public Relations, une firme de relations publiques qui a aidé NACM et l'ACSF dans leurs efforts conjoints de plaider pour accroître la visibilité des sages-femmes sur la Colline parlementaire. Le but ultime de ce travail est de maximiser l'accès aux services de sages-femmes à travers le pays.

TROIS "DEMANDES" CLÉS AU NIVEAU FÉDÉRAL

RÉCONNAISSANCE FÉDÉRALE

Assurer que les mécanismes fédéraux soient mis en place pour permettre aux collectivités d'embaucher des sages-femmes pour la prestation de services de soins maternels et infantiles dans toutes les juridictions fédérales.

FINANCER

une étude sur la situation de la profession sage-femme au Canada afin d'identifier les obstacles à l'accès aux soins de sages-femmes et à assurer que les recommandations se concrétisent d'ici 2017.

INCLUSION

des sages-femmes dans le Programme d'exonération de prêts d'études canadiens pour les médecins de famille et le personnel infirmier pour inciter les sages-femmes à pratiquer dans les collectivités rurales et éloignées où les services de soins maternels sont en manque.



Emmanuelle Hébert (ACSF) et Ellen Blais (NACM) avec la Ministre Leona Aglukkaq.

12 MAI 2015



La sénatrice Betty Unger accepte de parrainer le projet de loi au Sénat. C-608 passe la deuxième lecture et est renvoyé au Comité permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie.

MAI À JUIN 2015



L'ACSF prend contact avec tous les membres du Comité permanent incluant le président, le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie pour assurer le passage du projet de loi avant la fin de la session parlementaire.

2 AOÛT 2015



Sur l'avis du premier ministre, le gouverneur général, par proclamation en date du dimanche 2 août 2015, dissout la 41^e législature.

9

26 JUIN 2015



Fin de la 2^{ème} session parlementaire de la 41^{ème} législature.



Secrétaire parlementaire de la santé et députée du parti conservateur Cathy McLeod appui le projet de loi, le 28 janvier 2015.

ACCROÎTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION SAGE-FEMME

L'ACSF continue d'appuyer les provinces et le territoire où la profession sage-femme n'est toujours pas réglementée ou mise en œuvre. En 2014-15, l'ACSF a apporté un soutien particulier au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au territoire du Yukon. *Comment est-ce que l'ACSF vient en aide à ces juridictions ?* En donnant accès à des consultants en relations gouvernementales, à un soutien financier et à des ressources additionnelles pour les provinces et les territoires où le nombre de sages-femmes locales est très limité.



Le leadership de l'Association des sages-femmes du Nouveau-Brunswick et de l'ACSF rencontrent le Ministre de la santé, Victor Boudreau.



De gauche à droite : Vice premier ministre et Ministre des finances, Diana C. Whalen; Ministre de la santé, Leo Glavine; Joanna Nemrava (ACSF); Leslie Niblett (Nouvelle-Écosse); Vice ministre associée, Frances Martin.

SITUATION PRÉSENTE

Il n'y a toujours pas de sages-femmes inscrites et autorisées à travailler dans le territoire du Yukon, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard en raison de l'absence de réglementation ou de financement.



La présidente de l'ACSF est invitée à rejoindre la délégation canadienne du Premier Ministre Stephen Harper à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.



L'ACSF participe à un événement de haut niveau "Sauvons chaque femme, chaque enfant" avec Bill Gates et modéré par le Premier Ministre Stephen Harper

Tout au long de l'année, l'ACSF a été invitée à participer à plusieurs événements de haut niveau. Le leadership de l'ACSF continue à assister à ces rencontres dans le but d'accroître la visibilité et la voix des sages-femmes du Canada sur les scènes nationales et internationales

CONGRÈS ANNUEL & EXPOSITION À SASKATOON

Pendant trois jours, et exposants ont participé à des présentations et à des ateliers portant sur la recherche, la pratique clinique et des réflexions sur la profession sage-femme.

plus de
150
participants



L'honorable Greg Ottenbreit, Ministre de la santé rurale et éloignée de la Saskatchewan avec les sages-femmes locales après son discours d'appui pour la profession sage-femme livré à la cérémonie d'ouverture du congrès.



Les représentantes de l'ACSF et de MAS discutent en entrevue sur l'émission du matin de Global.



La représentante de MAS parle à Radio-Canada Tété Saskatoon.



Les porte-paroles de l'ACSF et de MAS passent en entrevue sur le réseau CTV.

Grâce à une forte couverture médiatique locale, l'ACSF et de l'Association des sages-femmes de la Saskatchewan (MAS) ont attiré l'attention du public sur les enjeux qui affectent la profession sage-femme dans la province.

À travers les médias, MAS a partagé son principal objectif : d'accroître l'accès aux services de sages-femmes pour les familles de la Saskatchewan. Les entrevues médiatisées incluaient : Global News émission du matin, CTV émissions du matin et du soir, deux émissions-débats radiophoniques, et Radio-Canada Tété et Web Saskatoon.



Les participants s'informent à l'exposition du congrès.



Les participants font du réseautage pendant la réception d'ouverture du congrès.

PARTENARIATS & PROJETS INTERNATIONAUX

Improved Service Delivery for Safe-Motherhood : Strengthening & Supporting Midwifery in Tanzania (projet ISDSM)



Deborah Bonser SF participe à la première formation donnée dans le district de Musoma.

Le projet *ISDSM* a comme objectif l'amélioration de la prestation des services de soins maternels dans 6 districts ciblés à travers 6 régions de la Tanzanie. Notre projet de 3 ans vise spécifiquement des zones géographiquement désavantagées où la population a un accès très limité à des soins obstétricaux d'urgence et fait face à une pénurie de professionnels de soins de santé maternelle qualifiés.

IMPACTE

250 sages-femmes provenant de plus de 170 centres de santé à travers 5 districts ruraux sont formées

=

567 000 femmes et bébés qui bénéficient de soins fournis par des sages-femmes formées en urgences obstétricales.

Projet ANNÉE 1 (2013-14)

50

sages-femmes provenant de 26 établissements de santé ont été formées en soins d'urgences obstétricales.

12

sages-femmes à la retraite ont été réembauchées.

24+

travailleurs de santé communautaires ont été marrainés par les sages-femmes réembauchées.

Projet ANNÉE 2 (2014-15)

200

sages-femmes de communautés rurales ont été formées dans 4 districts.

Promotion du processus de référence médicale et partage d'information continue.

Travail avec les sages-femmes réembauchées et les travailleurs de santé communautaire continue.



Sage-femme tanzanienne participe à la formation en urgences obstétricales (MEST) avec son nouveau-né.



Esther Wilms SF démontre des manoeuvres d'urgences pendant une formation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉ-DÉPART DE L'ACSF

L'ACSF a engagé des consultants en 2014-15 pour développer un programme de formation pré-départ, fait sur mesure pour des sages-femmes qui participent à des missions à l'étranger, pour assurer le succès de leur expérience, au niveau professionnel et personnel.

En janvier 2015, l'ACSF et CUSO International ont ensemble soumis un projet de 5 ans au département des affaires étrangères et développement Canada. L'initiative *Midwives Save Lives* a été retenue et l'annonce a eu lieu à la maison de naissance de Toronto. Le projet aidera à réduire la mortalité et la morbidité maternelles et infantiles et à faire en sorte que les accouchements se déroulent dans de bonnes conditions, en renforçant la disponibilité et la qualité des services de santé génésique, maternelle et infantile, ainsi que l'accès à ces services offerts par des sages-femmes au Bénin, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Tanzanie.



Le ministre Chris Alexander et la députée Lois Brown apprennent sur les naissances par siège avec Esther Willms SF.



Le ministre Chris Alexander annonce les projets retenus de l'appel de propositions du gouvernement canadien à la maison de naissance de Toronto.



Katrina Kilroy, vice-présidente de l'ACSF et maîtresse des cérémonies.



L'honorable ministre participe à une simulation de naissance par siège avec les sages-femmes Sarilyn Zimmerman and Esther Willms.

ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR L'ASSOCIATION DES SAGES-FEMMES DU MALI

L'ACSF a été invitée à organiser et à livrer des ateliers de renforcement des capacités pour l'Association des sages-femmes du Mali (ASFM). Les sujets de notre série d'ateliers créés spécifiquement pour les associations professionnelles de sages-femmes incluent : le plaidoyer et défense des intérêts, la gouvernance, le leadership et la communication et une séance de planification stratégique de 2 jours.



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES AMÉRIQUES 2015 DE ICM

L'Association des sages-femmes du Suriname a accueilli la 5^e Conférence régionale des Amériques de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM) à Paramaribo plus tôt cette année. Des conférenciers provenant de plusieurs pays ont présenté sur le thème "Invest in Healthy Pregnancies : Invest in Midwives".



Ambassadrice de ICM, son Excellence Toyin Saraki avec la présidente de l'ACSF.



Les sages-femmes des Amériques ont participé à une conférence de 3 jours qui mettait l'accent sur l'amélioration de la pratique et de la formation sage-femme et l'échange d'idées et de connaissances. Beaucoup de nouveaux liens ont été tissés avec des associations de sages-femmes de l'Amérique du Sud et des Caraïbes en vue d'accroître l'échange d'information, nos réseaux professionnels et des possibilités de collaboration future.



31ST ICM Triennial Congress TORONTO 2017

Midwives making a difference in the world

TORONTO 2017 :

l'organisation du congrès ICM qui aura lieu au Canada en 2017 continue.

Pour en savoir plus sur le congrès ICM, visitez régulièrement midwives2017.org.

SERVICES AUX MEMBRES

ACCÈS AU PROGRAMME DE FORMATION EN URGENCES OBSTÉTRICALES (FUO)

L'ACSF a travaillé avec l'Association des sages-femmes de l'Ontario (AOM) et le Regroupement les Sages-Femmes du Québec (RSFQ) pour assurer un accès au programme FUO en anglais et en français pour les sages-femmes à travers le Canada.

La nouvelle édition du manuel FUO, l'examen en ligne et le manuel des instructeurs (trices) sont maintenant disponibles en français.



OUTILS DE COMMUNICATION

- La revue canadienne de la recherche et de la pratique sage-femme (CJMRP)

La revue canadienne a lancé son nouveau site Web!

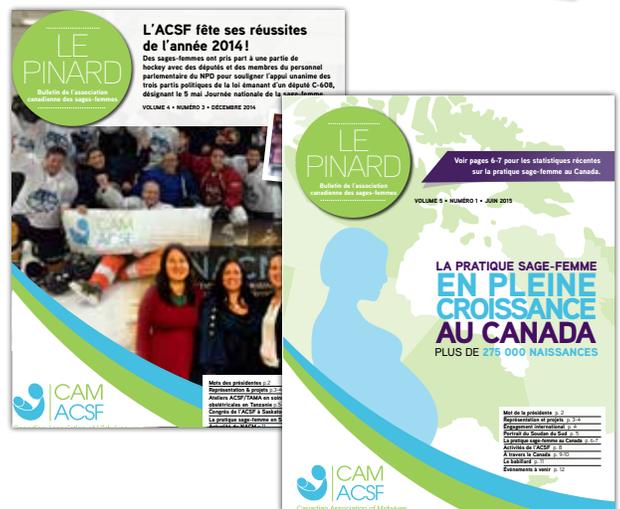
Visitez cjmrp.com pour en savoir plus sur notre publication.



- Le Pinard : Bulletin d'informations des membres

Vous voulez en savoir plus sur le travail de plaidoyer des sages-femmes au niveau fédéral? Le développement international vous intéresse et vous voulez savoir comment on s'implique avec l'ACSF? Le Pinard informe nos membres tout au long de l'année.

- Médias sociaux



NATIONAL ABORIGINAL COUNCIL OF MIDWIVES

APERÇU

COPRÉSIDENTES DU NACM



**Kerry
Beebe**
(2011-2014)



**Ellen
Blais**
(2013-
présent)



**Evelyn
Harney**
(2014-
présent)

LE CORE LEADERSHIP C

**EVELYN
HARNEY,**
PENTICTON, C.-B.
(COPRÉSIDENTE)

**AKINISIE
QUMALUK,**
PUVIRNITUQ,
QC

**NATALIE
PAMBRUN,**
WINNIPEG, MB

**MELISSA
BROWN,**
WINNIPEG, MB

**ELLEN
BLAIS,**
TORONTO, ON
(COPRÉSIDENTE)

**SHARON
SMOKE,**
SIX NATIONS, ON

**HEATHER
HEINRICHS,**
HAY RIVER, T.-N.-

Membres du NACM

Le National Aboriginal Council of Midwives (NACM) représente les voix des sages-femmes et des étudiantes en pratique sage-femme des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. NACM compte 58 membres réguliers et 20 membres étudiants.

Membres de soutien

Les membres de soutien sont des personnes désireuses de soutenir le travail du NACM et qui font partie d'un réseau de personnes déterminées à améliorer la santé maternelle et infantile chez les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Pour en savoir davantage, consultez www.aboriginalmidwives.ca/node/2453

LA PRATIQUE SAGE-FEMME AUTOCHTONE AU CANADA

Au Canada, on dénombre actuellement 13 pratiques sages-femmes qui sont axées sur les services aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le détail de ces pratiques se trouve en ligne au www.aboriginalmidwives.ca.

Heather Heinrichs fait la manchette après avoir participé au premier accouchement prévu à Hay River, T.-N. O. en 10 ans. Depuis septembre 2014, Heather et sa collègue Toni Fehr ont travaillé pour mettre sur pied le nouveau service de sages-femmes dans la communauté et ont réalisé leur premier accouchement le 25 février 2015!

CERCLE DE 2014-2015 :

CHERYLLEE
BOURGEOIS,
TORONTO, ON

KERRY
BEBEE,
PETERBOROUGH, ON
(COPRÉSIDENTE
SORTANTE)

MELANIE
RAE MASON,
VANCOUVER, C.-B.

CLAIRE DION
FLETCHER,
TORONTO, ON

CAROL COUCHIE,
NORTH BAY, ON

JULIE WILSON,
SIX NATIONS, ON

NATIONAL ABORIGINAL COUNCIL OF MIDWIVES

(suite)

APERÇU

DIPLÔMÉES DU NACM

Le NACM accueille 5 diplômées cette année, ce qui contribue à augmenter le nombre de sages-femmes autochtones qui pratiquent dans des milieux variés.

Lizzie Sakiagak,
Maternité de Salluit,
Salluit, Nunavik, QC.

Saira Kakayuk,
Maternité de Salluit,
Salluit, Nunavik, QC.

Mary Ittukallak,
Maternité
d'Innulitsivik,
Puvirnituk, Nunavik,

Leah Crawford,
Midwifery Education
Program, Ryerson
University,
Toronto, ON.

Janelle McLeod,
Midwifery
program, Mount
Royal University,
Calgary, AB.

INITIATIVE DE MENTORAT

Le NACM va poursuivre son programme de mentorat, en jumelant 15 mentors membres du NACM avec des mentorés. Les mentorats offrent du soutien aux étudiantes en pratique sage-femme et aux nouvelles sages-femmes autochtones dans divers domaines tels l'aide aux demandes d'emploi et d'études, la mise sur pied d'une pratique sage-femme, les relations interprofessionnelles et la planification stratégique.

POINTS SAILLANTS DU RASSEMBLEMENT 2014



Rassemblement
du NACM à
Saskatoon, SK
2014.



En novembre 2014, le NACM a tenu son rassemblement annuel au Wanuskewin Heritage Park à Saskatoon.

Les membres ont pu suivre un atelier avec l'organisme Native Youth Sexual Health Network (NYSHN) et passer une journée en compagnie des aînées Maria Campbell, Rose Richardson et Joseph Naytowhow.

Au cours du rassemblement, le NACM a déterminé les priorités pour l'année prochaine, notamment la gouvernance interne du NACM, le mentorat au sein du NACM, la formation, la visibilité, et la promotion et la défense de ses intérêts.

RELATIONS

GOVERNEMENTALES ET DÉFENSE ET PROMOTION DES INTÉRÊTS

Le leadership du NACM et de l'ACSF ont ensemble rencontré différents représentants du gouvernement en 2014-2015 pour échanger sur l'importance de la pratique sage-femme et de l'accouchement dans les communautés autochtones et pour promouvoir l'accès à cette pratique dans toutes les régions du Canada. Ces rencontres ont eu lieu avec le ministre de la Santé, des députés, le Conseil privé, le Cabinet du premier ministre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le ministère des Finances, Condition féminine Canada et d'autres intervenants.

En mars, Ellen Blais a comparu comme témoin au Comité permanent de la Chambre des communes sur la santé pour le projet de loi C-608. Ce projet de loi n'a pas été adopté avant la dissolution du Parlement, mais le processus a réussi à mieux faire connaître le travail du NACM.



Lancement du Manuel pour étudiants autochtones : co-présidentes du NACM Ellen Blais et Kerry Bebee avec la députée Rosane Doré-Lefebvre.

Le NACM a aussi tenu plusieurs rencontres avec la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada et recevra du financement pour un projet de cartographie de la pratique sage-femme. L'objectif est de recueillir de l'information clé qui servira à éclairer les décisions et les actions afin d'améliorer l'accès aux services de sages-femmes.

NOUVELLES DU NACM

En mai 2015, le NACM a publié son premier bulletin de nouvelles, un outil qui permet aux membres de garder le contact tout au long de l'année.

REPRÉSENTATION DU NACM

Le NACM a continué de travailler en étroite collaboration avec l'association des sages-femmes de l'Ontario dans le cadre de la coalition pour l'accès à la pratique sage-femme autochtone en Ontario. Au printemps, on a annoncé que le gouvernement de l'Ontario s'engageait à financer les sages-femmes autochtones de l'Ontario. Ce nouveau financement s'applique exclusivement aux sages-femmes qui travaillent en vertu de l'exemption inscrite dans la loi.

PARTICIPATION DU NACM

- Indspire Soaring Career Conference à Calgary (février 2015)
- Conférence Clinique annuelle de la SOGC & Symposium sur la santé autochtone et mondiale à Québec (juin 2015)
- Groupe de travail Midwifery Services for Aboriginal Communities and Populations en Alberta (juin 2015)
- Comité national d'orientation et de mise en œuvre sur l'intervention de la santé publique contre la violence familiale de l'Agence de la santé publique du Canada (juin 2015).

ASSOCIATIONS PROVINCIALES/TERRITORIALES

ALBERTA

Aperçu de la pratique sage-femme : On compte actuellement 94 sages-femmes en Alberta. Plus de la moitié pratiquent à Calgary, alors que seulement 11 exercent leur profession dans les régions rurales. Les services de santé de l'Alberta travaillent actuellement à une planification de ces effectifs conjointement avec les membres de l'association des sages-femmes de l'Alberta (AAM), des médecins, des infirmières et d'autres parties prenantes. La pratique sage-femme est la profession de soins de santé dont la croissance est la plus rapide en Alberta, avec une augmentation de près de 11% de sages-femmes actives par rapport à la même date l'an dernier.

Formation : Il y a maintenant 48 étudiantes inscrites au baccalauréat en pratique sage-femme (B. Mid.) à l'université Mount Royal à Calgary. C'est le seul programme de formation de sages-femmes offert en Alberta, une étape importante pour répondre à la demande de services de sages-femmes. Les huit sages-femmes de la première cohorte ont obtenu leur diplôme au printemps, mais seulement cinq ont trouvé un emploi en Alberta en raison du manque de financement pour les nouvelles sages-femmes. Trois des diplômées exercent actuellement leur profession en Colombie-Britannique.

Réglementation : L'ordre des sages-femmes de l'Alberta est en activité depuis janvier 2013. La registraire, la présidente et les membres des comités continuent de travailler à la révision et la mise à jour du document de réglementation pour l'Alberta.

Réalisations : L'AAM a accueilli sa nouvelle directrice générale, Lolly de Jonge, Ph. D., en janvier 2015. Sous la direction de Lolly, l'Association entreprend une nouvelle étape stimulante vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques, qui sont la défense de ses intérêts, sa croissance et sa viabilité. Nous avons aussi accueilli une nouvelle présidente, Nicole Matheson, en mai dernier, ainsi que de nouveaux membres du conseil d'administration qui sont prêts à participer à la réalisation de la vision de l'AAM. Nous remercions la présidente sortante Joan Margaret Laine pour son précieux apport au cours des nombreuses années passées à la tête de l'Association.

L'AAM continue de déployer sa stratégie de communication et se tient en contact avec les groupes de consommateurs, d'autres professionnels de soins de maternité et des représentants du gouvernement. L'AAM a produit un document infographique sur la valeur de la pratique sage-femme en Alberta. Ce document a été distribué à tous les députés provinciaux, il est largement diffusé dans les médias sociaux, et il est accueilli favorablement.

Relations gouvernementales : Notre entente de financement a pris fin le 31 mars 2015 et une entente provisoire a été conclue avant les élections provinciales en Alberta. Compte tenu du changement positif de gouvernement, nous prévoyons une augmentation du soutien à la pratique sage-femme. Notre présidente et notre directrice générale ont eu une rencontre prometteuse avec la ministre de la Santé Sarah Hoffman en juin. Nous espérons que les négociations en vue de la prochaine entente de financement seront fructueuses et continueront d'accélérer la croissance de la pratique sage-femme afin de répondre à la demande des consommateurs pour ce type de soins.

Veuillez noter notre nouveau domaine Web et courriel :
www.abmidwives.ca

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Aperçu de la pratique sage-femme en Colombie-Britannique : Au 31 mars 2015, il y avait 230 sages-femmes actives en Colombie-Britannique. Les sages-femmes sont des professionnelles de soins de santé autonomes qui assistent actuellement à 19% des accouchements dans la province.

Association : L'association des sages-femmes de la Colombie-Britannique (MABC) continue de jouer un rôle de chef de file dans la promotion de la profession sage-femme et la protection des intérêts de ses membres. Le conseil d'administration est composé de quatre membres du bureau et de six membres généraux.

Formation : Le programme de formation en pratique sage-femme de l'université de la Colombie-Britannique continue d'admettre 20 nouvelles étudiantes par année.

Réglementation : L'ordre des sages-femmes de la C.-B. (College of Midwives of BC ou CMBC) est l'organisme de réglementation de la profession depuis 1998. Cette année, le CMBC a accueilli une nouvelle registraire, Louise Aerts. Les services de sages-femmes en C.-B. sont toujours financés par l'entremise du régime des services médicaux de la C.-B.

Réalisations : Cette année, nous avons célébré l'aboutissement de notre ronde de négociation la plus difficile. Nous remercions notre équipe de négociatrices, soit Shannon Norberg, Kelly Hayes et Ganga Jolicoeur pour leur persévérance et leur doigté. Il s'agit de la plus belle réalisation de notre présidente sortante Shannon Norberg, qui nous manquera beaucoup. Cette année, nous avons accueilli notre première chercheuse invitée, D^{re} Soo Downe, dans le cadre de l'initiative *Elaine Carty Visiting Scholar*, qui a donné des conférences pendant une semaine pour le grand public et les étudiants de UBC. Cathy Ellis, instructrice de stage international de UBC et trois étudiantes se trouvaient au Népal au moment du séisme. Les trois étudiantes sont rentrées au pays, mais Cathy et son partenaire Mickey, un médecin de famille, sont demeurés sur place pour prodiguer des soins à la population touchée.

Perfectionnement professionnel : Le développement de programmes de certification du champ de pratique élargi se poursuit – c'est la première fois cette année que des sages-femmes obtiennent une certification de première assistante pour les césariennes. Nous avons aussi approuvé une ligne budgétaire pour financer UBC I en vue du développement d'une certification en ligne sur la prescription et l'administration de narcotiques. Près de 100 sages-femmes ont suivi la formation en ligne sur la compétence culturelle autochtone qui est offerte gratuitement dans le cadre de notre nouvelle entente sur la maîtrise en pratique sage-femme.

Relations gouvernementales : En février, nous avons signé une nouvelle entente de cinq ans sur la maîtrise en pratique sage-femme, notre contrat le plus long depuis le début. Les points saillants comprennent un nouveau programme de fournitures et de médicaments pour les sages-femmes lors des accouchements à domicile, qui permettra aux sages-femmes d'entreposer leurs sacs d'accouchement à l'hôpital, un nouveau comité consultatif sur les tarifs pour les actes de pratique avancée, une hausse du financement de la formation continue, une réduction des tarifs d'assurance contre la faute professionnelle, une hausse du financement pour les sages-femmes autorisées, et l'intégration en milieu hospitalier et la rémunération des préceptrices.

Recherche : Le projet de recherche financé par la *Vancouver Foundation* et dirigé par UBC intitulé *Changing Childbirth In BC* (Changer l'accouchement en Colombie-Britannique) qui explore les questions relatives aux besoins, à l'accès et au choix des consommatrices en ce qui a trait à la pratique sage-femme en C.-B., en est rendu à la Phase II, soit la présentation de ses constatations au grand public, aux décideurs et aux parties prenantes.

www.bcmidwives.com

MANITOBA

Aperçu de la pratique sage-femme au Manitoba : La profession sage-femme est réglementée au Manitoba depuis juin 2000. L'association des sages-femmes du Manitoba (MAM) travaille actuellement avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) pour élaborer une approche stratégique de croissance de la profession sage-femme afin d'aider notre association à défendre stratégiquement les droits de la profession en ce qui a trait à la formation et les effectifs. L'appartenance à la MAM continue d'être volontaire. Dans la province, 52 sages-femmes sont actives et 17 n'exercent pas leur profession actuellement. Les sages-femmes du Manitoba travaillent dans des cadres différents, soit en clinique, à domicile, en maison de naissance et à l'hôpital. Les sages-femmes sont employées par les régies régionales de la santé (RHA) et sont représentées par deux syndicats différents (Manitoba Association of Health Care Professionals (MAHCP) et le SCFP) dans la province. Quatre des cinq RHA offrent des services de sages-femmes.



Association : L'association des sages-femmes du Manitoba (MAM) compte 26 membres à temps plein et 9 membres associés, dont 3 étudiantes. La MAM continue d'offrir des formations en urgence obstétricale aux sages-femmes ainsi que de la formation continue. Récemment, Andrew Kotaska MD, a présenté une séance sur l'éthique de la prise de décision éclairée, lors de notre AGA. Cette mini-conférence a attiré un nombreux auditoire multidisciplinaire. Les membres de la MAM bénéficient aussi d'une assurance responsabilité supplémentaire de la compagnie HIROC.

Effectifs : Au fil du temps, le Manitoba s'est efforcé de doter tous les postes de sage-femme vacants. Il faut souligner toutefois qu'il y a actuellement très peu de postes vacants dans la province, peut-être en raison d'une lente augmentation des postes subventionnés. Les sages-femmes trouvent des façons novatrices d'augmenter les postes. Les sages-femmes de Brandon travaillent avec leur RHA pour établir un processus qui permettrait d'assurer un financement accru des équivalents temps plein à mesure que la demande augmentera. Actuellement, 51 sages-femmes ont un équivalent temps plein et exercent activement leur profession. En 2014, le Manitoba a obtenu sa première cohorte de sept diplômées du baccalauréat en pratique sage-femme du Collège universitaire du Nord. La MAM a effectué un lobbying actif auprès du gouvernement manitobain afin de créer de nouveaux postes pour les nouvelles diplômées et les autres chercheuses d'un emploi sage-femme. Grâce au travail persévérant de la MAM, des postes à durée déterminée ont été créés. Les 6 diplômées de 2014 occupent maintenant des postes permanents. Malheureusement, six sages-femmes formées à l'étranger n'ont pas réussi à trouver d'emploi dans la province. S'il y avait des postes vacants, la plupart des sages-femmes formées à l'étranger trouveraient un emploi, mais nous sommes encore loin des effectifs de 200 sages-femmes que l'on prévoyait en 2000.

Formation : Pour l'année universitaire 2015-2016, le Collège universitaire du Nord a accepté 13 étudiantes au programme de baccalauréat en pratique sage-femme. Ce programme sera donné dans les locaux de l'université du Manitoba. Ces deux universités travaillent actuellement en étroite collaboration à la mise sur pied d'un programme conjoint de baccalauréat en pratique sage-femme. Les processus d'approbation devront être entérinés par l'assemblée universitaire de chacune des deux universités. De plus, le gouvernement devra approuver le financement du programme conjoint de quatre ans. Si ce programme conjoint est approuvé par les universités et le gouvernement, il devrait être offert à compter de l'année universitaire 2016-2017. La proposition comprend un nombre annuel d'inscriptions de 12 étudiants, avec une préférence pour le recrutement d'étudiantes autochtones du Nord. Les parties prenantes se sont engagées à accroître la capacité de services de sages-femmes dans les communautés nordiques du Manitoba.

Réglementation : L'ordre des sages-femmes du Manitoba (College of Midwives of Manitoba ou CMM) est l'organisme de réglementation. Les membres du CMM sont des diplômées des programmes universitaires canadiens accrédités et des sages-femmes formées à l'étranger qui ont terminé le *International Midwifery Pre-Registration Program* (IMPP) ou le programme *Manitoba Transitional Assessment and Gap Training* (TAGT).

Réalisations : Cette année, le Manitoba a inscrit à son tableau six sages-femmes formées à l'étranger dans le cadre du programme *Transitional Assessment and Gap Training* (TAGT) et procédera à l'évaluation d'un autre groupe cet automne. Ce programme en est à sa dernière année de financement, et on attend encore le financement permanent.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Aperçu de la pratique sage-femme au Nouveau-Brunswick : Le Nouveau-Brunswick s'est doté d'une loi sur la profession sage-femme, mais l'association des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (MANB) attend toujours la réglementation de la profession. Le gouvernement libéral, élu en septembre 2014, s'est engagé à réglementer et à financer la pratique sage-femme durant son mandat.



Association : L'association des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (MANB) compte 4 sages-femmes qui travaillent actuellement dans d'autres provinces, et 5 étudiantes.

Réalisations : La MANB voit avec optimisme l'avenir de la profession de sage-femme dans la province, après une année durant laquelle elle s'est acquis le soutien croissant des consommateurs et a amélioré les relations avec le gouvernement. Durant la campagne électorale provinciale de 2014, la MANB a travaillé pour donner de la visibilité à la pratique sage-femme, et le NPD, le Parti vert et le Parti libéral ont tous inclus dans leur plateforme la mise sur pied d'une pratique sage-femme réglementée et financée par l'État. Les Libéraux ont été élus en 2014 et, en octobre 2014, la présidente de l'ACSF Joanna Nemrava, accompagnée de deux membres de la MANB, a rencontré le nouveau ministre de la Santé Victor Boudreau, qui a indiqué sa volonté d'aller de l'avant avec le projet. C'est ainsi que la MANB a été invitée à participer à deux séances de Révision stratégique des programmes du Nouveau-Brunswick, en janvier et en mai 2015, où les membres et les parties prenantes se sont entendus pour soutenir leur vision de la pratique sage-femme dans la province.

ASSOCIATIONS PROVINCIALES/TERRITORIALES (suite)

La MANB a continué de renforcer les relations avec le groupe de consommateurs *Familles pour les sages-femmes au NB* (famillesNBfamilles@gmail.com). Ce groupe a étroitement harmonisé ses objectifs avec ceux de la MANB et déploie beaucoup d'efforts en vue d'une réglementation de la pratique sage-femme, par des rencontres avec le gouvernement, des séances d'informations, des forums publics et une présence dans les médias sociaux.

La MANB est active dans les médias sociaux, et sa page Facebook, à facebook.com/NewBrunswickMidwives, compte actuellement plus de 1 000 supporters.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Aperçu de la pratique sage-femme à Terre-Neuve-et-Labrador : À Terre-Neuve-et-Labrador, la profession sage-femme n'est actuellement pas réglementée, mais une réglementation est en cours d'élaboration, et devrait être promulguée d'ici la fin de 2015.

Association : L'association des sages-femmes de Terre-Neuve-et-Labrador (AMNL) compte 15 membres qui proviennent de la province et d'ailleurs au pays. Nous continuons à recruter des membres, par l'intermédiaire de notre site Web et de courriels ciblés.

Réalisations : L'AMNL s'emploie activement avec le *Newfoundland and Labrador Council of Health Professionals* (NLCHP) pour que tout soit prêt au moment de la promulgation de la réglementation, et l'ordre des sages-femmes de T.-N.-L. devra être établi et fonctionnel. Nous avons aussi formé, pour l'Ordre, une équipe de transition dont l'objectif est de s'assurer que les politiques et processus de l'Ordre sont en place lorsque la réglementation sera promulguée.

Nous envisageons aussi la tenue d'activités de financement, dont le produit nous permettrait de maintenir le site Web de notre association et de répondre à d'autres besoins financiers dans l'avenir.

Cette année, nous avons encouragé les adeptes de la pratique sage-femme à faire des pressions auprès de leur député à la Chambre d'assemblée et du ministre de la Santé et des services communautaires pour que des fonds publics soient accordés à cette pratique. L'association a aussi écrit au ministre de la Santé et aux chefs du Parti libéral et du NPD pour leur exprimer son appui à un financement public de la pratique sage-femme.

Notre plus grande réalisation jusqu'à maintenant est l'avancement de la réglementation, grâce à la diligence des gens du gouvernement à inclure le plus possible des membres de l'association dans le processus de révision de la réglementation préliminaire. Nous sommes raisonnablement optimistes pour l'avancement des choses cette année.

En dernier lieu, un comité de mise sur pied de la pratique sage-femme a été formé, qui comprend un membre de l'AMNL et une sage-femme de l'Alberta, ainsi que des représentants des autorités régionales de la santé et d'autres parties prenantes. Ce comité travaille à l'élaboration de processus, de modèle de service, etc. qui pourront être recommandés au gouvernement.

www.amnl.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE

Aperçu de la pratique sage-femme en Nouvelle-Écosse : En Nouvelle-Écosse, 10 sages-femmes travaillent dans trois régions différentes : deux à Antigonish, six à Halifax et deux dans la région de South Shore.

Formation : Il n'existe pour l'instant aucun programme de formation sage-femme en Nouvelle-Écosse ni dans aucune province atlantique. Les sages-femmes agissent comme préceptrices auprès des étudiantes qui suivent les programmes de formation sage-femme ailleurs au Canada.

Association : En tant qu'organisme professionnel, l'association des sages-femmes de la Nouvelle-Écosse (ANSM) appuie la croissance ainsi que la viabilité de la profession sage-femme à l'échelle de la province. Le ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse a démontré son engagement à l'égard de la profession dans la province. L'ANSM espère voir ce soutien maintenu, et observer une expansion de la profession dans les régions où on ne retrouve pas de sage-femme à l'heure actuelle. L'Association est à apporter la touche finale à son nouveau site Web.

Réalisations : Le ministère de la Santé et du Mieux-être a demandé une évaluation externe afin de fournir des conseils généraux se rapportant à un programme axé sur la profession sage-femme en Nouvelle-Écosse, de même que des recommandations propres aux sites. Le rapport intitulé *Midwifery in Nova Scotia : Report of the external assessment team* a été publié en juillet 2011. Après la publication de ce rapport, le ministère a annoncé à la Chambre d'assemblée, le 7 décembre 2011, un plan d'action relatif à la profession sage-femme. L'une des mesures clés de ce plan était la création d'un poste de spécialiste de la profession sage-femme dans la province, lequel a été pourvu de mars 2013 à janvier 2015. Le rapport recommandait également l'embauche immédiate de sages-femmes de soutien ainsi que de 20 sages-femmes à temps plein d'ici 2017. Depuis octobre 2014, ce sont des infirmières autorisées qui agissent à titre de deuxième sage-femme pour les naissances à domicile dans la région d'Halifax. Il n'y a toutefois aucune sage-femme de soutien pour les deux sites ruraux ni aucun plan établi en vue d'accroître davantage le nombre de sages-femmes employées en Nouvelle-Écosse.

Relations gouvernementales : L'ANSM est reconnaissante du soutien accordé par la présidente de l'ACSF, Joanna Nemrava, qui s'est rendue en Nouvelle-Écosse en 2014. Elle y a rencontré le sous-ministre ainsi que d'autres politiciens clés accompagnée par Leslie Niblett, représentante ANSM sur le conseil d'administration de l'ACSF. Depuis avril 2015, neuf districts de santé de la Nouvelle-Écosse ont été fusionnés en un seul, ce qui a une incidence sur les responsabilités et les plans d'expansion de la pratique sage-femme. Puisque la spécialiste de la profession sage-femme dans la province a quitté son poste et que le nouveau district de la santé n'a pas fini d'établir les rôles de direction, les relations gouvernementales évoluent constamment.

ONTARIO

Valoriser le travail des sages-femmes — continuer de se battre pour la parité salariale : L'association des sages-femmes de l'Ontario (AOM) a déposé, en novembre 2013, une requête en parité salariale auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO). En août 2014, les

sages-femmes de l'Ontario ont célébré une première victoire importante lorsqu'elles ont obtenu le droit de voir la totalité de leur requête (représentant un historique de plus de 20 ans) entendue par le Tribunal. L'an dernier, l'Association s'est présentée à de nombreuses conférences préparatoires à l'audience. Les audiences ayant trait à la preuve devraient commencer à l'automne 2015.

Négociations contractuelles : L'AOM a négocié une entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario pour l'exercice 2014-2015, qui a été ratifiée par les membres le 28 décembre 2014. Cette entente a été prolongée d'un an, soit pour 2015-2016. Des négociations pour un nouveau contrat sont en cours.

Expansion de la pratique sage-femme autochtone : Le gouvernement libéral de l'Ontario s'est engagé à financer la pratique de sages-femmes autochtones exerçant en vertu de l'exemption inscrite dans la *Loi sur les sages-femmes*.

Le 22 juin, l'Association a tenu une consultation avec les sages-femmes autochtones et les parties intéressées, et avec l'appui du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sur les principes qui devraient sous-tendre l'augmentation du financement de la pratique sage-femme autochtone.

Soutien de la qualité des soins : L'Association continue d'assurer à ses membres du soutien pour la gestion des risques et la qualité des soins, notamment grâce à un service téléphonique accessible aux sages-femmes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui offre du soutien pour la gestion des risques et une orientation lors d'incidents critiques.

Ressources cliniques pour les clientes : Un certain nombre de nouvelles ressources ont été créées afin de mieux informer les clientes sur les aspects cliniques de la pratique sage-femme. Une vidéo intitulé *Not What We Planned : Two stories of birth and postpartum hemorrhage*, explore les expériences d'hémorragie post-partum et présente de l'information factuelle et scientifique. D'autres ressources de transfert des connaissances comprennent les brochures sur la grossesse après 40 ans et le déclenchement artificiel du travail, et sur le comportement normal du nouveau-né (*Pregnancy beyond 40 and Induction of Labour and Normal Newborn Behaviour*).

Rendre la pratique sage-femme sûre et accueillante pour les clientes LGBTIQ et leurs familles : En l'honneur des fêtes de la Fierté 2015, l'AOM a produit une nouvelle affiche en couleurs que les sages-femmes pourront afficher dans les cliniques et les maisons de naissance, et qui déclare que la pratique sage-femme est sûre et accueillante pour les clientes LGBTIQ et leurs familles.

Anniversaires des maisons de naissance : Le Toronto Birth Centre et le Centre de naissance et de bien-être d'Ottawa ont célébré leur premier anniversaire en janvier 2015. Tsi Non :we lonnakeratstha Ona :grahsta', le centre de soins de santé maternelle et infantile situé sur le Territoire des Six Nations de la rivière Grand, est la première maison de naissance de l'Ontario. Il a été ouvert en 1996.

Perfectionnement professionnel : Le congrès annuel de l'AOM, et les événements et séminaires en ligne sont très prisés par les membres. En 2014, le perfectionnement professionnel a abordé les sujets suivants : une nouvelle procédure fondée sur la qualité pour l'hyperbilirubinémie; données probantes et pratiques les plus récentes pour le soutien du plancher

pelvien; considérations éthiques et tests prénatals non invasifs; gestion de la grossesse après 41 semaines; âge maternel avancé; droits de l'homme et pratique sage-femme, et travail avec les clientes vivant dans la pauvreté.

OntarioMidwives.ca
aom.on.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



Aperçu de la pratique sage-femme à l'Île-du-Prince-Édouard : La Prince-Edward-Island Midwives Association (PEIMA) compte cinq membres. La profession sage-femme n'est pas réglementée à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), et aucune sage-femme n'y exerce sa profession.

Réalisations : Après une rencontre avec notre député, qui est aussi avocat de formation, nous avons obtenu une meilleure assurance que le processus disciplinaire, tel que défini dans la Loi, ne désavantagerait pas les sages-femmes. C'est pourquoi, en septembre 2014, avec le soutien financier de l'ACSF, nous avons déposé une requête de réglementation en vertu de la loi sur les professions de la santé (*Prince Edward Island Health Professions Act*). Nous avons par la suite été informées qu'il existait encore une divergence d'opinions au sein du ministère de la Santé concernant l'aspect disciplinaire de la pratique sage-femme. Plus récemment, on nous a informées que le ministère travaille toujours à l'élaboration d'une réglementation de la pratique sage-femme, mais que, compte tenu du petit nombre estimé de sages-femmes qui seraient en exercice au début, le ministère n'a pas déterminé en vertu de quel ordre professionnel se ferait l'inscription des sages-femmes.

La PEIMA a demandé d'autres rencontres avec le sous-ministre de la Santé et le premier ministre.

QUÉBEC



Aperçu de la pratique sage-femme au Québec : Les sages-femmes du Québec pratiquent au sein des Maisons de naissance. Elles y offrent des suivis de maternité complets et la femme choisit le lieu de naissance, soit la Maison de naissance (environ 80 %), le domicile (environ 15 à 20 %) ou le centre hospitalier (environ 2 %).

À ce jour, 13 maisons de naissance/services de sage-femme sont en place et assurent le suivi d'environ 3% des naissances au Québec. Selon deux sondages effectués en 2005 (SOM) et 2010 (CROP), 25% des femmes du Québec souhaiteraient pouvoir accoucher à l'extérieur de l'hôpital. Il y a encore beaucoup à faire pour répondre à la demande des femmes et des familles du Québec. Deux projets de développement ont été déposés en 2014 au Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) pour la région de Montréal. Un de ces projets de maison de naissance devrait démarrer en 2015. De plus, deux études de faisabilité seront effectuées en 2015. La demande est grande et plusieurs projets soutenus par des comités de parents sont en élaboration dans différentes régions du Québec. Ils bénéficient du soutien d'une agente au développement qui travaille pour le Regroupement les Sages-femmes du Québec (RSFQ).

Les sages-femmes du Québec signent un contrat de service, à titre de professionnelle autonome, avec un Centre intégré (universitaire) de santé et services sociaux (CIUSSS-CIASS), nouvelle structure du réseau de la santé depuis avril 2015. Elles sont rémunérées sur un

ASSOCIATIONS PROVINCIALES/TERRITORIALES (suite)

mode salarial et bénéficient entre autres d'avantages sociaux tels que des congés (vacances, maladie, fériés, maternité) et un plan de retraite. La dernière Entente a été signée le 1^{er} avril 2014 et déjà, nous retournons en négociation au cours de l'été 2015 et ce, dans un contexte d'austérité.

Grand Nord : La pratique sage-femme au Nunavik est unique au monde. Les services de sage-femme y ont débuté en 1986, avant la légalisation au Québec, qui a eu lieu en 1999. Les sages-femmes de Kuujuaq (baie d'Ungava) sont membres du RSFQ. Il y a actuellement 4 sages-femmes et un programme de formation prenant modèle sur le programme de formation offert à la baie d'Hudson. Pour la baie d'Hudson, il y a actuellement 3 lieux où pratiquent des sages-femmes, avec 11 sages-femmes Inuits qui ont suivi le programme de formation sur place (dont 8 qui pratiquent actuellement), épaulées par des sages-femmes du sud venant régulièrement. Elles ont présentement 9 étudiantes sage-femme en formation.

Formation : Les sages-femmes du Québec sont formées à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR : www.uqtr.ca) dans le cadre d'un baccalauréat de quatre années et demie. Il y a actuellement 77 étudiantes au programme, dont 22 nouvelles admissions. Depuis 2008, l'UQTR offre aussi un certificat de 30 crédits, pour les sages-femmes formées à l'étranger. Depuis 2009, les sages-femmes formées en France bénéficient d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) France-Québec. 19 nouvelles sages-femmes auront obtenu leur diplôme en 2015.

Association : Le RSFQ compte 189 membres sage-femme et 2 membres étudiantes sage-femme. L'équipe du RSFQ est composée d'une coordonnatrice, d'un conseil d'administration, d'une agente de relation de travail et d'une agente de développement. Nous avons eu le bonheur d'accueillir Mme Gabrielle Pesant à la barre de la coordination à l'hiver 2015!

Réalisations : le MSSS a publié un *Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec*, outil fort attendu qui soutiendra, entre autres, les établissements dans le développement de nouveaux services de sage-femme et maisons de naissance. Les instances sage-femme (RSFQ, Ordre des sage-femmes du Québec, UQTR, Coalition) ont participé de très près à son élaboration.

Notre campagne «Pas de sage-femme, faites-vous entendre!» pour dénoncer le manqué d'accessibilité aux maisons de naissance et services de sage-femme se poursuit toujours.

www.rsfq.qc.ca

SASKATCHEWAN

Aperçu de la pratique sage-femme en Saskatchewan :

Les services de sages-femmes continuent d'être offerts dans 3 des 13 régions régionales de la santé, et au *All Nations' Healing Hospital* à Fort Qu'Appelle. Il y a actuellement 13 sages-femmes en exercice dans la province. Trois permis d'étudiante sage-femme ont été délivrés cette année. Nous avons eu le regret de voir plusieurs sages-femmes accepter des postes dans d'autres domaines, mais nous nous réjouissons du retour dans notre province de deux sages-femmes natives de la Saskatchewan. Trois postes sont actuellement vacants dans les régions Regina Qu'Appelle et Cypress. L'accouchement dans l'eau est



maintenant offert aux clientes des sages-femmes dans tous les centres hospitaliers.

Association : Nous avons eu l'honneur d'accueillir à Saskatoon le congrès de 2014 de l'association canadienne des sages-femmes. Nous tenons à remercier tous les participants, les conférenciers et les membres du gouvernement qui se sont joints à nous. Les négociations avec la *Health Sciences Association* sur l'entente de syndicalisation se sont poursuivies. À notre prochaine rencontre des membres, nous adjoindrons les services d'un spécialiste de la planification stratégique pour orienter le développement futur de la pratique sage-femme en Saskatchewan.

Formation : Les détails d'un programme de formation donné en Saskatchewan sont toujours à l'étude. Diverses avenues sont explorées, y compris la possibilité d'un diplôme d'études supérieures. Holliday Tyson a présenté à l'association et à toutes les parties intéressées une conférence sur l'évaluation des besoins et les perspectives des futurs parcours éducatifs. La mise sur pied d'un programme visant à augmenter le nombre de sages-femmes autochtones demeure une priorité.

Réglementation : Toutes les sages-femmes en pratique active sont actuellement employées par les régies régionales de la santé ou un centre hospitalier et elles doivent être inscrites avec l'ordre des sages-femmes de la Saskatchewan.

Réalisations : Saskatoon et Regina ont accueilli de nouvelles sages-femmes. Dans sa première année, la maison de naissance à Fort Qu'Appelle a accueilli 27 bébés en date de juin 2015. Les familles répondent positivement au rétablissement dans leur communauté du choix d'accoucher à la maison.

www.saskatchewanmidwives.com

YUKON

Aperçu de la pratique sage-femme au Yukon : La pratique sage-femme au Yukon n'est toujours pas réglementée ou financé par l'État.

Association : L'association des sages-femmes du Yukon (Community Midwives Association Yukon) a été fondée en janvier 2015. Son conseil d'administration comprend 10 membres, dont 8 qui sont à Whitehorse et 2 à Dawson City.

Réalisations : Le conseil d'administration a entamé beaucoup de travail depuis sa première assemblée générale en janvier 2015. Le 5 mai a été une date importante pour l'avancement vers la réglementation et le financement de la pratique sage-femme dans le territoire. Une motion a été présentée à l'Assemblée législative par l'actuel ministre de la Santé afin de former un groupe de travail sur la profession sage-femme, qui serait dirigé par les Services de la santé et affaires sociales. Le groupe de travail a entrepris en juin 2015 un mandat d'un an qui prendra fin en juin 2016.

NUNAVUT & TERRITOIRES DU NORD OUEST

Ces deux territoires n'étaient pas représentés sur le C.A. de l'ACSF en 2014-15.



VOTRE ADHÉSION EST IMPORTANTE

Votre adhésion est importante ! Elle permet à votre association d'être la voix forte et unie de la profession sage-femme au Canada et au niveau international. L'ACSF assure la représentation de la profession sage-femme sur les initiatives nationales pertinentes et s'assure que tous les départements et agences fédéraux sont au courant de la contribution importante des sages-femmes dans l'amélioration des soins maternels et infantiles au Canada et à travers le monde.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

- Les membres reçoivent la *Revue canadienne de la recherche et de la pratique sage-femme* trois fois par année.
- Les membres reçoivent *Le Pinard*, le bulletin de nouvelles de l'ACSF en français et en anglais deux fois par année. Les membres reçoivent aussi des mises à jour importantes par courrier électronique, des offres d'emploi, des annonces de congrès nationaux et internationaux pertinents et des invitations pour représenter l'association sur des comités nationaux.
- Tous les membres de l'ACSF ont droit à un tarif réduit au congrès annuel.
- Les membres deviennent automatiquement membres de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM).
- Les membres à part entière de l'ACSF bénéficient du privilège de vote aux assemblées générales annuelles de l'association et sont représentés au conseil d'administration de l'ACSF par un membre sélectionné de leur association provinciale ou territoriale professionnelle ou du National Aboriginal Council of Midwives (NACM).



ADMISSIBILITÉ

Les quatre catégories de membres de l'ACSF sont les suivantes :

1. **Membre à part entière** : vous êtes automatiquement membre de l'ACSF si vous êtes une sage-femme membre en bonne et due forme de l'association de sages-femmes de votre province ou de votre territoire ou du Conseil national des sages-femmes autochtones (NACM).
2. **Membre étudiant** : vous êtes automatiquement membre de l'ACSF si vous êtes inscrit dans un programme de formation sage-femme reconnu et si vous êtes membre étudiant de l'association de sages-femmes de votre province ou de votre territoire ou du National Aboriginal Council of Midwives (NACM). Les membres étudiants n'ont pas le droit de vote.
3. **Membre allié** : vous n'êtes pas une sage-femme mais vous souhaitez appuyer la vision de l'ACSF. Les membres alliés n'ont pas le droit de vote.
4. **Membre honoraire** : un individu peut devenir membre honoraire à la discrétion du conseil d'administration de l'ACSF.

COMMENT DEVENIR MEMBRE

Vous n'êtes toujours pas certain d'être membre de l'ACSF ? Consultez www.canadianmidwives.org ou contactez le bureau de l'ACSF : admin@canadianmidwives.org.

CONTACT :

CANADIAN ASSOCIATION
OF MIDWIVES

59 Riverview
Montreal, Quebec H8R 3R9
Tel : 514-807-3668

admin@canadianmidwives.org
canadianmidwives.org



Canadian Association of Midwives
Association canadienne des sages-femmes